



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 04/02/2025

Séance du 23 janvier 2025

**Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2025, s'est réuni à
l'hôtel de Ville de Besançon**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°5), M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Nicolas BODIN

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. Christophe LIME, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. André TERZO, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET

OBJET : 4 - Groupes d'élus - Modification des groupes politiques et de mise à disposition de moyens humains et matériels

Délibération n° 007807

Groupes d'élus - Modification des groupes politiques et de mise à disposition de moyens humains et matériels

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	09/01/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le groupe « Ensemble bisontins » a déclaré procéder à une scission, par la création de deux groupes distincts : « Besançon passionné », présidé par M. CROIZIER, et « S'unir pour Besançon », présidé par Mme ROCHDI. Le présent rapport a pour objet l'affectation des moyens humains aux 2 nouveaux groupes.

I. Contexte

Le groupe « Ensemble bisontins », présidé par M. CROIZIER, a décidé de se séparer courant décembre 2024 pour former 2 nouveaux groupes de 2 élus :

« Besançon passionné » : M. Laurent CROIZIER (Président) et Mme Nathalie BOUVET

« S'unir pour Besançon » : Mme Karima ROCHDI (Présidente) et Mme Agnès MARTIN

Les déclarations de constitution de groupes ont été formulées conformément à la délibération n° 006109 du 15 juillet 2020. Cette délibération prévoit également les modalités de mise à disposition pour les groupes des moyens humains et matériels.

II. Modalités de mise à disposition de moyens matériels

Les modalités de mise à disposition de moyens matériels, définies par la délibération du 15 juillet 2020, ont été appliquées aux groupes « Besançon Passionné » et « S'unir pour Besançon ».

Pour rappel, chaque groupe disposera :

- d'un bureau aménagé au Centre Administratif
- d'une enveloppe budgétaire annuelle de 1 000 €, majorée de 360 € par an et par élu (30 €/mois), destinée à couvrir uniquement les frais listés dans le CGCT, à savoir :
 - documentation
 - télécommunications
 - affranchissement
 - fournitures de bureau
 - un abonnement à l'Est Républicain

Chaque élu dispose déjà, à titre individuel, d'un PC tablette et d'un accès à la revue de presse quotidienne réalisée au sein de la collectivité.

III. Modalités de mise à disposition de moyens humains

3.1. Ancienne situation

Concernant la répartition des moyens humains, la délibération du 15 juillet 2020 prévoyait l'affectation de :

- 3,8 emplois équivalents temps plein pour les groupes de la majorité,
- 1 emploi équivalent temps plein pour le groupe « Besançon maintenant »,
- 0,5 emploi équivalent temps complet pour le groupe « L'écologie positive », devenu par la suite « Ensemble bisontins ».

3.2. Nouvelle situation

La division du groupe « Ensemble bisontins » en 2 groupes de 2 élus chacun induit la répartition suivante :

- 3,8 emplois équivalents temps plein pour les groupes de la majorité,
- 1 emploi équivalent temps plein pour le groupe « Besançon maintenant »,
- 0,25 emploi équivalent temps complet pour le groupe « Besançon passionnément »,
- 0,25 emploi équivalent temps complet pour le groupe « s'unir pour Besançon ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la répartition des moyens humains affectés par la collectivité aux groupes politiques, telle que définie dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

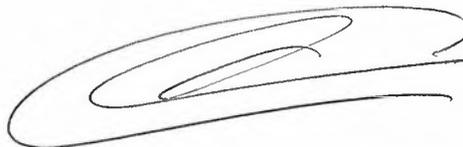
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Nicolas BODIN
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT